

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

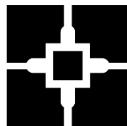
031-213104516-20251219-010122025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Publication : 19/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Ville de Revel

EXTRAIT du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Crédit d'un poste et mise à jour du tableau des effectifs titulaires

N° 010.12.2025

Rapporteur :

Marielle GARONZI

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 11 décembre 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 22
- Nombre de pouvoirs : 5
- Votants pouvoirs compris : 27

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARÉCHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Robert CLÉRON, Caroline MASSON

Absents excusés

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Patricia DUSSENTY

Frédéric GALINIE a donné procuration à Jérôme GARCIA

Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS

Marie ARGENCE a donné procuration à Laurent HOURQUET

Bertrand JAULIN a donné procuration à Marielle GARONZI

Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN,

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

Conformément aux possibilités offertes par le statut de la fonction publique territoriale, il est proposé au conseil municipal de créer un poste titulaire sur le grade d'agent spécialisé principal 2^e classe des écoles maternelles à temps complet. Il s'agit d'une demande d'intégration directe d'un agent déjà en poste mais titulaire d'un autre grade.

Sur proposition de madame Marielle GARONZI, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'autoriser la création du poste précité,
- d'approver le tableau des effectifs titulaires modifié.

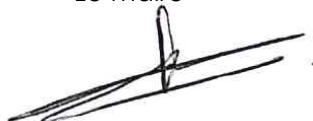
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 18 décembre 2025

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA